

ERRATA

Volume 30, numéro 4, octobre–décembre 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053535ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053535ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1984). ERRATA. *Documentation et bibliothèques*, 30(4), 140–140.

<https://doi.org/10.7202/1053535ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1984

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Organiser avec des étudiants des rencontres d'échange d'idées et d'expériences sur les ressources documentaires en enseignement;

Donner au professeur une opinion sur la valeur d'un document écrit dont il a recommandé l'achat;

Acheminer, aux membres du comité pédagogique, des suggestions pour l'élaboration de programmes tenant compte des ressources documentaires;

Élaborer pour les étudiants une grille d'évaluation des documents écrits;

Participer à titre de spécialiste en ressources documentaires aux travaux du comité pédagogique ou de son équivalent.

Les enseignants ont désigné les dix fonctions suivantes comme étant les plus utiles (ordre croissant d'utilité):

Guider le professeur qui cherche une information dans les ouvrages de référence;

Guider le professeur qui prépare un document audiovisuel pour son cours;

Rendre disponible en réserve des dossiers de textes pertinents à un cours;

Informers les étudiants sur l'éventail des services de support documentaire offerts;

Informers le professeur sur l'éventail des services de support documentaire offerts;

Guider l'étudiant qui cherche une information dans les ouvrages de référence;

Donner au professeur la liste des nouvelles acquisitions;

Pour les besoins académiques, acheter les documents demandés par les professeurs;

Fournir au professeur la liste des nouvelles parutions dans son domaine d'enseignement;

Initier les étudiants aux outils de repérage des documents: fichiers, index, bulletins signalétiques, ouvrages de référence, etc.

Évaluation positive

En général, les services de support documentaire à l'enseignement sont évalués positivement par les enseignants puisque les scores moyens varient de 3,48 à 6,26 sur l'échelle allant de 1 à 7. Les analyses statistiques n'ont montré aucune divergence d'opinion entre les trois secteurs d'enseignement pour l'ensemble des 52 fonctions. Des différences significatives apparaissent cependant au niveau de certaines. En voici quelques exemples.

Les professeurs du secteur Sciences humaines et sociales jugent moins utiles que leurs confrères l'élaboration d'une grille d'évaluation de la valeur pédagogique des documents audiovisuels. Ceux du secteur des sciences exactes accordent peu

d'importance à la fonction de mise au courant des nouveautés et à celle d'initiation à la manipulation des appareils audiovisuels. Par contre, ces mêmes personnes favorisent l'initiation des étudiants à l'utilisation de l'ordinateur comme support documentaire. De leur côté, les professeurs du secteur technique jugent utile qu'on fournisse au professeur la liste des nouvelles parutions dans son domaine d'enseignement, qu'on lui donne la liste des nouvelles acquisitions, qu'on l'informe des services de support documentaire disponibles, qu'on participe au choix des manuels de base pour les cours, qu'on initie les professeurs à l'utilisation des outils de repérage des documents.

Notons, au passage, qu'un seul de ces services s'adresse aux étudiants.

Certains éléments étaient formulés de manière à ce qu'on puisse les comparer entre eux. Vingt-six fonctions ont ainsi été appariées de façon à faciliter la comparaison de l'utilité selon les usagers, les professeurs ou les étudiants. Parmi les cas les plus intéressants notons les opinions suivantes: l'initiation aux outils de repérage des documents a été jugée plus utile pour les étudiants que pour les professeurs; on juge plus utile le travail destiné à corriger les lacunes des étudiants que celui visant des professeurs; on croit plus utile que le professeur soit informé des nouvelles acquisitions par rapport à l'étudiant.

Enfin, nous avons constaté que les questions, sept au total, portant sur l'utilité des services de conseiller pédagogique en documentation ont permis de situer ces services parmi les dix moins utiles.

Ces quelques données ne peuvent évidemment pas rendre compte adéquatement de l'opinion des enseignants. Il est préférable, afin d'éviter les généralisations hâtives, d'examiner chacun des services dans le contexte et selon la formulation qui a été soumise aux enseignants. Il reste que le simple examen des fonctions figurant en tête du classement selon le degré d'utilité est plutôt réconfortant. Ne serait-on pas heureux de satisfaire adéquatement les besoins jugés très utiles ou prioritaires pour les enseignants? Ne serions-nous pas en droit d'exiger les ressources nécessaires à la satisfaction de ces besoins essentiels?

Daniel Morin

École de bibliothéconomie
Université de Montréal

ERRATA

Une erreur d'impression s'est glissée dans l'article de Claude Martin intitulé « Les bibliothèques au Québec: une « industrie » de 150 millions \$ » publié dans notre livraison d'avril-juin 1984. À la page 57, 2e col., 3e paragraphe, 3e ligne, on aurait dû lire: équivalentes à 6,5% de leurs dépenses d'opération (et non 65%).
